

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 21 MAI 2014

L'an deux mille quatorze, le 21 mai à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Jean SAMENAYRE, Sylvie DESMOND, Pierre GREIL, Cathy GALLO-SEGURA, Patrick FAGGIANI, Angélique RODRIGUEZ, Stéphane SANCHIS, Florence OVEJERO, Mathilde FELD, Fabian LE SOUDER, Ivana CHIRICO-GRENIER, Guillaume DEPINAY-GENIUS, Isabelle MEROUGE, Jean-Michel DUTOYAT, Nathalie DEJEAN-IBANEZ, Laurent LEMONNIER, Emilie BERRET, Vincent FEUGA, Véronique CORNET, Jean-Claude LINARES, Marie LASCOURREGES, Pascal GILLET, Danielle TERRAL, José Manuel ROQUE, Marie Chantal MACHADO, Claude BAZARD

Mme Florence OVEJERO est désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 13 mai 2014

1- POINT BUDGETAIRE

M le Maire procède à l'examen de l'exécution budgétaire. Les comptes sont arrêtés au 15 mai 2014, soit 4,5 mois de dépenses et 4 mois de recettes.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement sont réalisés à 28,88 %.

L'ensemble des recettes de fonctionnement sont encaissées à 26,27 %.

La dotation de Solidarité Rurale et la Dotation Nationale de Péréquation ont été versées et ne sont pas encore intégrée à la comptabilité.

La trésorerie de la commune s'élève à 900 000 € à ce jour.

2- ANNULATION DE TITRE EXERCICE ANTERIEUR

M le Maire informe le conseil municipal d'un titre de recette n°53/2009 a été émis le 14/12/2009 pour l'encaissement de la Participation au Raccordement à l'Egoût (PRE) relative au Permis de construire n°033 140 09 X0042.

Ce permis a fait l'objet d'un arrêté de retrait le 27 avril 2014.

En conséquence, il convient d'annuler le titre de recette n°53/2009 concernant un exercice antérieur.

3- TARIFS LOCATION FETE DU VELO

M. le Maire indique au conseil municipal que l'Office du Tourisme du Créonnais lance une opération « Histoire de train » à l'occasion de la Fête du Vélo qui se déroule les 31 mai, 1er et 2 juin 2014.

Afin de s'associer à cette manifestation, M le Maire propose au Conseil Municipal, d'appliquer des tarifs de location promotionnels au point relais vélo ainsi qu'il suit :

Une location gratuite pour une location payante

La location gratuite s'appliquera sur le montant le plus faible.

A l'unanimité des membres présents le conseil municipal adopte cette tarification pour la fête du vélo les 31 mai, 1er et 2 juin 2014

4- PARTICIPATION CLASSE ORCHESTRE COLLEGE

ANNEE SCOLAIRE 2012/2013

ANNEE SCOLAIRE 2013/2014

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le JOSEM (Jeune Orchestre Symphonique de l'Entre 2 Mers) assure l'animation d'une classe orchestre au Collège de Créon.

Afin de soutenir cette initiative, la commune de Créon s'est engagée à verser une participation de 1 000 € par année scolaire. Cette aide permet au JOSEM de faire face aux frais de location de locaux ainsi qu'au bon déroulement des objectifs fixés à l'origine.

M. le Maire propose au conseil municipal de maintenir cette aide et de verser une participation de 2 000 € au JOSEM pour les années scolaires 2012/2013 et 2013/2014.

Une convention sera établie entre la commune de Créon et le JOSEM.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, attribue une subvention de 2 000 € au JOSEM.

5- SUBVENTION LES LUTINS GEANTS 2014

M. le Maire propose au Conseil municipal l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Les Lutins Géants d'une valeur de 17 000 € pour l'exercice 2014 relatif au Festival « Le Festin ».

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le Conseil municipal vote la subvention proposée.

6- SUBVENTION USEP 2014

M. le Maire propose au Conseil municipal l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association USEP d'une valeur de 650 €.

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le Conseil municipal vote la subvention proposée.

7- PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU REFUGE LES CLOCHARDS POILUS

M. le Maire indique au Conseil municipal que l'association « Les Clochards poilus » propose de renouveler la convention pour l'année 2014 pour la mise à disposition de cinq box pour les chiens errants de notre commune.

Pour soutenir l'association et l'aider à poursuivre son action auprès des animaux abandonnés, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, autorise M. le Maire à signer la convention et attribue à l'association une subvention de 500 €.

8- COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le vendredi 16 mai 2008.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres présents, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 32 noms (*pour les communes de plus de 2000 habitants*) dans les conditions suivantes (*se référer aux conditions de l'article 1650 ci-dessous (1)*) :

Titulaires	Suppléants
Pierre GREIL	Jean-Claude LINARES
Béatrice HALM	Véronique CORNET
Nathalie DEJEAN	Arnaud ESPY
Nelly TARDIEU	Michel BALLARIN
Laurent LEMONNIER	Gérard ROGNON
Simone VALLADE	Marie-Thérèse MUSSINOT
Elisabeth RAYNIER	Josiane GARAY-MARTINES
Jean-Pierre VIDAL	Ammar AMRI
Marie-Hélène DERVIEAU	Chantal BOISSONNEAU
Lucienne LOBRE	Pierre-Arnaud LAURENT
Patrick MINOTTE	Isabelle HABERZETTEL
Danielle BOISSY	Laetitia CASANO
<u>Propriétaires de bois :</u> Jean-Paul LACOSTE Jean MEYNARD	Béatrice BRION Gavin QUINNEY
<u>Extérieurs :</u> Isabelle MUTELET Sylvie BOULOUNAUD	André OTHON Claude BIREAU

9- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL

M. le Maire informe le conseil municipal d'une mise à disposition temporaire, pour une durée de 3 ans (à titre gratuit) des parcelles D94 et D208, appartenant au domaine public communal sur la Commune de St Genes de Lombaud au profit de M Jean-Pierre Silvestrini, qui installera des chèvres pour les faire paître.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, autorise M. le Maire à signer la convention, en précisant à l'art 6 que la commune décline toute responsabilité pour tout incident qui surviendrait aux occupants des dites parcelles dans le cadre de l'activité mentionnée en article 1.

9- COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DES MARCHES PUBLICS (DELEGUES)

Le conseil municipal,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

DÉSIGNE

Président de la commission d'appel d'offres : Pierre GACHET

Les délégués titulaires sont :

- A : Pierre GREIL
- B : Patrick FAGGIANI
- C : Florence OVEJERO
- D : Claude BAZARD
- E : Cathy GALLO-SEGURA

Les délégués suppléants sont :

- A : Vincent FEUGA
- B : Nathalie DEJEAN-IBANEZ
- C : Jean-Claude LINARES
- D : Guillaume DEPINAY-GENIUS
- E : Emilie BERRET

11- DELEGUE ASSOCIATION CINEMAS DE PROXIMITE

M. le Maire indique qu'il lui faut désigner un représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'association :

Cinémas de proximité : Mme Sylvie DESMOND

Cette désignation est approuvée à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

12- HEURES COMPLEMENTAIRES

M. le Maire indique au Conseil municipal qu'un agent communal a effectué au cours du mois d'avril et de mai, les heures complémentaires suivantes :

- Sandra ADAMZYCK :
- 7 h 30

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, vote les heures complémentaires ci-dessus.

13- MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL A LA BIBLIOTHEQUE EXONERATION TOTALE DEFINITIVE DU REMBOURSEMENT DE LA REMUNERATION ET DES CHARGES SOCIALES AFFERENTES

M. le Maire informe le conseil municipal de la mise à disposition, d'un agent communal pour le fonctionnement de la bibliothèque de Créon.

En application de l'Article 61 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et de l'Article 2 II du décret n°2008-580 précité, la mise à disposition donne lieu à remboursement. Il peut être dérogé à cette règle en considérant que la Bibliothèque de Créon est rattachée à la Collectivité et que la gestion a été confiée à l'association.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'exonération totale définitive du remboursement de la rémunération et des charges sociales de l'agent communal mis à disposition.

14- BILAN SERVICES PERISCOLAIRES 2013

M le Maire présente le compte d'exploitation des différents services périscolaires (restaurant scolaire, accueils périscolaires) de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

La commune subventionne ces services afin de couvrir un besoin de fonctionnement de 626 373,23 €.

Le coût moyen d'un élève de l'école maternelle est de 1 069 €.

Le coût moyen d'un élève de l'école élémentaire est de 617,68 €.

Le prix de revient d'un repas servi au restaurant scolaire est de 4,55 € dont 1,51 € de denrées et 2,37 € de frais de personnel.

La subvention communale par repas s'élève à 2,51 €.

Le nombre total de repas préparés en 2013 est de 76 195 dont 56 848 repas scolaires et 19 347 pour d'autres services.

Les services publics d'éducation concernent 496 enfants scolarisés sur les deux écoles de la commune.

15- POINT SUR LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU CREONNAIS

M le Maire donne la parole à Mathilde FELD Présidente de la CCC et à Jean SAMENAYRE, délégué aux travaux et à l'entretien des bâtiments communautaires.

Mathilde FELD fait part au conseil municipal des projets d'investissement à l'étude :

- Réhabilitation et extension du siège administratif de la CCC et de l'association Loisirs Jeunes en Créonnais
- Par ailleurs Mathilde FELD précise qu'elle a rencontré les responsables de la MDSI afin de travailler en collaboration pour traiter les affaires sociales du territoire.

Mathilde FELD fait part au conseil municipal de la constitution de la commission des délégués de la C.C.C auprès du SEMOCTOM.

16- PRESIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD

M. le Maire indique au conseil municipal qu'en vertu de l'article L 315-10 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration des Etablissements communaux est présidé par le Maire.

Toutefois, sur proposition du Maire, la présidence du Conseil d'Administration est assurée par un représentant élu en son sein.

En conséquence, M. le Maire propose au conseil municipal, la candidature de M. Pierre GREIL pour assurer la Présidence du Conseil d'Administration de l'EHPAD de Créon.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, désigne Pierre GREIL Président du Conseil d'administration de l'EHPAD de Créon.

17- NOMINATION REFERENT SIGNALÉTIQUE C.C.C

M le Maire rappelle au conseil municipal que la C.C.C a contracté un marché à commande pour l'achat des panneaux signalétiques sur le territoire de la Communauté de Commune du Créonnais.

Il convient de nommer un référent pour la signalétique pour chaque commune.

Pour la commune de Créon, le conseil municipal désigne Pierre GREIL, référent signalétique.

18- ELECTION ROSIERE 2014 – HUIS CLOS

M le Maire prononce le Huis Clos, afin de procéder à l'élection de la Rosière 2014.
Le conseil municipal procède au vote, à bulletin secret.

Melle Manon BRUNEAU est élue Rosière 2014 au premier tour.

19- DELIBERATION DU JURY CONCOURS DE DESSIN ROSIER 2014

Le conseil municipal examine les dessins des candidats au concours afin de désigner le dessin de leur choix.

Le conseil municipal se prononce à la majorité pour le dessin de Tom RENAUD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

Pierre GACHET	Jean SAMENAYRE	Sylvie DESMOND	Pierre GREIL
Cathy GALLO-SEGURA	Patrick FAGGIANI	Angélique RODRIGUEZ	Stéphane SANCHIS
Florence OVEJERO	Mathilde FELD	Fabian LE SOUDER	Ivana CHIRICO-GRENIER
Guillaume DEPINAY-GENIUS	Isabelle MEROUGE	Jean-Michel DUTOYAT	Nathalie DEJEAN-IBANEZ
Laurent LEMONNIER	Emilie BERRET	Vincent FEUGA	Véronique CORNET
Jean-Claude LINARES	Marie LASCOURREGES	Pascal GILLET	Danielle TERRAL
José Manuel ROQUE	Marie Chantal MACHADO	Claude BAZARD	